

Dossier de candidature

Conseil Municipal des Jeunes de Comines

A l'attention du candidat

Être membre d'un Conseil Municipal des Jeunes est un réel engagement qui nécessite de l'assiduité et une vraie implication.

Le rôle d'un conseiller municipal des jeunes consiste à :

- Être le porte-parole de la jeunesse.
- Partager ses apprentissages avec les jeunes de la ville.
- Rendre compte aux jeunes de la ville des actions du Conseil Municipal des Jeunes.
- Contribuer au développement de projets d'intérêt général.

Le conseiller municipal des jeunes s'engage à :

- Être assidu aux réunions et manifestations diverses nécessitant sa présence.
- Être disponible et ponctuel.
- Remplir son rôle d'élu jusqu'à la fin du mandat.
- Participer activement et exprimer ses opinions tout en écoutant l'autre et en respectant ses idées.

A l'attention des parents

Votre enfant se présente à l'élection du Conseil Municipal des jeunes de la ville de Comines. Cette candidature implique différents engagements dont vous devez prendre connaissance avant de donner votre accord.

Si votre enfant est élu, votre soutien et votre participation seront indispensables pour le bon déroulement de son mandat. Le jeune conseiller municipal des jeunes est élu pour une période de 2 ans.

Vous vous engagez à conduire et à venir chercher votre enfant (mineur) aux différentes réunions et manifestations nécessitant sa présence.

- Le Conseil Municipal des Jeunes se réunit en mairie deux fois par an en séances plénières, généralement un vendredi soir à 18H30.
- Les jeunes élus se réunissent en commission une fois par mois (le mercredi de 16H à 17H30). Selon l'actualité du CMJ, un travail en sous-groupe est parfois organisé le mercredi AM.
- Les jeunes conseillers participent également à différents événements organisés par la Ville (manifestations, cérémonies, vernissages, etc.).

Vous serez systématiquement informés par mail et par l'application mobile, des dates et heures des réunions et manifestations.

En cas d'absence, vous devez prévenir dès que possible le secrétariat du CMJ au CCAS de Comines :

- Par téléphone : 03.28.38.82.00

En cas d'abandon, de situation exceptionnelle rendant impossible l'exercice du mandat ou suite à 3 absences non justifiées en commission, le jeune conseiller devra formuler sa démission par écrit et la faire parvenir au Maire afin que son remplaçant puisse être nommé.

Préambule

La commune a décidé la mise en place d'un conseil municipal des jeunes (CMJ) en ciblant la jeunesse, en permettant aux jeunes de 11 à 18 ans de participer à la vie de Comines et en les aidant à devenir des citoyens responsables.

Le CMJ sert à élaborer des projets dans l'intérêt collectif et à les mettre en œuvre en étant à l'écoute des autres, tout en respectant des points de vue différents.

Article 1 : la composition du conseil et ses représentants

Le CMJ est composé de 20 jeunes maximum, âgés de 11 à 18 ans, habitants de la commune, en respectant la parité fille/garçon. Les jeunes conseillers municipaux sont élus par les jeunes habitants de la commune, âgés de 11 à 18 ans.

Il est présidé par le Maire de Comines et l'adjointe en charge de la jeunesse. La coordination et l'animation sont confiées à l'animatrice du CCAS en charge du CMJ, en étroite collaboration avec l'adjointe déléguée au CMJ.

Article 2 : la durée du mandat

Les membres du CMJ sont élus pour une durée de 2 ans. Les candidats ou élus peuvent se représenter tous les 2 ans tant que les critères d'âges sont respectés.

En cas de déménagement hors de la commune, l'élu(e) ne peut garder son statut de conseiller(e) municipal(e).

En cas de démission ou d'exclusion d'un conseiller, il n'y a pas d'élection pour le remplacer. Le candidat ayant obtenu le plus grand nombre de suffrage parmi les candidats qui n'auront pas été élus pourra intégrer le CMJ.

Article 3 : le rôle du jeune conseiller municipal

Les membres du CMJ sont les porte-paroles des jeunes sur notre commune.

Ils participent activement à l'information et à l'expression des jeunes de la ville, ils doivent être à l'écoute et respecter les opinions de chacun.

Ils s'engagent pour une durée de 2 ans à être présents aux réunions, séances plénières, commissions, cérémonies et projets.

L'élu(e) au CMJ pourra se prononcer sur le maintien ou l'exclusion d'un des membres si des absences fréquentes non justifiées sont observées.

Ils œuvrent pour le « bien-vivre » à Comines. Le CMJ n'est pas une instance politique. Tout membre s'engage au devoir de réserve ainsi qu'à sa neutralité politique.

Article 4 : l'organisation et la mise en place du CMJ

Le CMJ se réunit à 3 reprises en séance plénière, en présence du maire, pour permettre à l'ensemble des conseillers de prendre connaissance des projets proposés en commission et pour effectuer un bilan des actions menées.

1. Lors de la première séance mise en place dans les 8 jours qui suivent les élections, chaque conseiller se présente et explique son programme. Il se voit remettre une écharpe tricolore qu'il pourra porter lors des cérémonies officielles.
2. 6 mois plus tard, la 2^{ème} séance permet de voter les projets travaillés en commissions.

3. En fin de mandat, la 3^{ème} séance plénière est consacrée au bilan des actions menées et à la remise des diplômes aux jeunes conseillers.

Les décisions sont soumises au vote à main levée et prises à la majorité absolue. En cas d'égalité, la voix du Maire sera prépondérante.

Les membres du CMJ se réuniront une fois par mois en commissions pour préparer les différentes cérémonies et travailler sur le montage des projets, qui doivent servir l'intérêt général.

Le siège du CMJ se situe à l'adresse suivante :

CCAS de Comines
1 Rue des Maires Lambin
59560 COMINES

Article 5 : les parents ou les représentants légaux

Les parents ont pris connaissance de tous les éléments indiqués dans ce règlement intérieur.

Les jeunes et leurs parents sont informés par mail et par l'application mobile, des lieux et dates de réunions prévues dans le cadre du CMJ. Les parents des jeunes élus mineurs s'engagent à amener et récupérer leurs enfants ou transmettre une autorisation de sortie.

La commune ne pourra donc pas être tenue responsable des incidents ou dommages qui pourraient survenir durant le trajet domicile/lieu du rendez-vous.

Article 6 : le droit à l'image

Les représentants légaux des membres du CMJ donnent l'autorisation* au CCAS, pendant toute la durée du mandat, de prendre en photo et/ou filmer les jeunes dans le cadre du CMJ. Ces éléments pourront être publiés sur le site de la ville, les réseaux sociaux de la commune et dans les articles de presse municipaux.

*En cas de refus, les parents devront le signifier par écrit et l'adresser au CCAS dans les plus brefs délais.

Article 7 : le budget alloué au CMJ

Un budget dédié au montage des projets est alloué au CMJ. Une sortie au cours du mandat (ex : visite d'une institution) est également prévue dans l'enveloppe budgétaire.

Lu et approuvé, Bon pour accord

Date

Signature du membre du CMJ

Lu et approuvé, Bon pour accord

Date

Signature du représentant légal

Acte de candidature

Conseil Municipal des Jeunes de Comines

Nom et prénom :

Date de naissance :...../...../.....

- Ecolier
- Collégien
- Lycéen
- Autre (à préciser) :.....

Photo

J'explique ci-dessous les projets pour lesquels je souhaite être élu :

.....

.....

.....

.....

Comines, le

Signature du candidat

Autorisations

Je suis mineur :	Je suis majeur :
Nom et prénom du parent :	Nom et prénom du parent :
Adresse :	Adresse :
Tél :..... /...../...../...../.....	Tél :..... /...../...../...../.....
Mail :	Mail :
J'autorise ma fille / mon fils à être candidat(e) aux élections du Conseil Municipal des Jeunes et je m'engage à respecter le règlement dont j'ai pris connaissance. J'autorise également que des photos de mon enfant, prises dans l'exercice de ses fonctions soient utilisées par les services de la ville pour ses différents supports de communication ou par la presse.	Je présente ma candidature pour le Conseil Municipal des jeunes et je m'engage à respecter le règlement dont j'ai pris connaissance. J'autorise également que des photos de moi, prises dans l'exercice de mes fonctions soient utilisées par les services de la ville pour ses différents supports de communication ou par la presse.
Comines, le Signature des parents	Comines, le Signature du candidat